

M. PUGSLEY: Les amendements sont calqués sensiblement sur les modifications proposées par la gauche.

M. WHITE (Leeds): Je dois dire que le ministère s'est toujours proposé de soumettre ces informations à la Chambre. L'honorable député de Guysborough a soumis un projet d'amendement décrétant en termes précis que le texte des renseignements et témoignages serait déposé sur le bureau dans les dix jours suivant la rentrée des Chambres. Nous avons jugé que ce projet d'amendement n'était pas assez radical, ou du moins ne l'était pas assez pour nous satisfaire. Effectivement, je propose l'insertion d'une disposition aux termes de laquelle le rapport et les conclusions, ainsi que les témoignages qui leur servent de base, seront soumis au Parlement dans les quinze jours après la rentrée des Chambres, ou, s'ils sont reçus dans le cours de la session, dans les quinze jours suivant leur réception.

M. PUGSLEY: Ces modifications, à mon sens, améliorent sensiblement le bill. Elles ne sont pas aussi radicales que nous le voudrions, notre prétention étant que tout renseignement et tout témoignage dont le Gouvernement peut s'inspirer devrait être considéré comme ayant un caractère public et être communiqué au Parlement. Au reste, si l'honorable ministre entend regarder certains témoignages comme confidentiels, je conçois qu'il ne peut faire beaucoup plus qu'il n'a fait.

M. BORDEN: L'idée est de laisser cela au jugement de la commission.

(Il est fait rapport du bill et de ses amendements, lesquels sont adoptés en dernière épreuve.)

ADOPTION DU BILL (N° 113) MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL.

Le bill (n° 113), déposé par M. White (Leeds), et tendant à modifier la loi du service civil, est lu une 2e fois, et la Chambre passe en comité à l'examen des articles.

M. WHITE (Leeds): Lors du dépôt de ce projet de loi, j'ai expliqué à la Chambre que cette modification était rendue nécessaire en raison des provisions créées par la nouvelle loi du service civil, aux termes de laquelle les surnuméraires ne peuvent être employés plus de six mois dans l'année. La vérification et le règlement des comptes relatifs aux élections fédérales imposent beaucoup de travail à l'auditeur général. Il a retenu pour cette fin les services d'une vingtaine de surnuméraires; mais aujourd'hui qu'ils sont rompus à la besogne, il va lui falloir, aux termes de la loi actuelle, les congédier. L'auditeur général m'informe qu'il avait suggéré au leader de l'ancien gouvernement l'opportunité de l'adoption d'une mesure comme

M. BORDEN.

celle-ci, et que celui-ci avait agréé à l'idée.

J'en ai parlé au très honorable député. Il me paraît évident qu'une telle modification de la loi du service civil s'impose. L'auditeur général m'informe que, des vingt surnuméraires employés, deux avaient atteint le terme de leur engagement, et ont été congédiés. Il va requérir les services de quinze employés d'ici à six mois, et d'un assez petit nombre subseqüemment pour compléter le travail. Je crois que le bill n'est aucunement litigieux.

(Il est fait rapport du bill qui est lu une 3e fois et adopté.)

INSTALLATION SUR LES SERVICES PUBLICS DE COMMUNICATIONS.

M. WHITE (Leeds) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. JOSEPH E. ARMSTRONG (Lambton-est): Monsieur l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, je désire traiter une question dont j'ai saisi la Chambre il y a quelques semaines. Dans cette circonstance, je soumis un projet de résolution dont j'avais donné avis, tendant à charger une commission de recueillir des renseignements à être communiqués à la députation en ce qui regarde les télégraphes et les téléphones. J'en étais arrivé à la question de la poste aux colis. Je n'ai qu'un avis à donner à cet égard au ministre des Postes, et c'est qu'il serait inopportun d'étendre ce service en l'affectant à la poste rurale et au service par diligence, et, d'autre part, il me paraît bien qu'il faudrait que le transport de colis fût fait au commencement des routes postales rurales ou à diligence.

J'ai aussi un conseil à lui donner à l'égard du factage rural. Si je ne me trompe, le ministre des Postes est à la veille d'étendre ce service aux campagnes à population agglomérée. Je l'engage fortement à ne pas perdre cette circonstance de vue: alors que le Gouvernement avait encore à l'étude la proposition d'établissement de services de factage gratuits dans les campagnes à population agglomérée, ses candidats étaient déjà, à la veille de l'élection, pour une raison inexplicquée, en mesure de doter de tels services les coins les plus reculés de leurs circonscriptions. Dans nombre de cas, il fut établi de ces services dans des régions qui avaient dû se contenter jusque-là d'un courrier trihebdomadaire, et qui, du jour au lendemain, se virent pourvus d'un service quotidien à domicile. J'espère que le ministre des Postes va s'enquérir de la manière dont cette répartition a été opérée, et verra à ce qu'à l'avenir on applique une règle uniforme à cet égard. Je conçois